

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

17^{ème} rapport annuel de l'UE sur le contrôle des exportations d'armes : tardif, incomplet et incohérent... Le Conseil de l'UE se joue du contrôle démocratique

Bruxelles, Brême, Londres, Barcelone, Helsinki, Bratislava, Prague, Oslo, Paris, Rome, Amsterdam, Stockholm, le 4 mai 2016

A la suite de la publication du 17^{ème} rapport de l'UE sur les exportations de technologie et d'équipements militaires, le Réseau européen contre le commerce des armes (ENAAT en anglais), critique sévèrement "le Conseil de l'Union Européenne qui ne prend pas au sérieux le contrôle démocratique sur le commerce des armes".

"Malgré les propositions du Parlement européen et de la société civile, **cette année encore le rapport a été publié trop tardivement, il est incomplet et les données sont incohérentes**" ajoute l'ENAAT, un réseau d'ONG nationales et internationales sur le contrôle du commerce des armes de l'Europe. L'ENAAT impute en partie cette situation aux conséquences néfastes de la libéralisation intra-communautaire des exportations d'armes.

Les dernières données, qui concernent l'année 2014, sont maintenant aisément consultables dans la [base de données Internet de l'ENAAT](#). Elles montrent que la première région destinataire des pays exportateurs d'armes de l'Union européenne est le **Moyen-Orient** (plus de 31,5 milliards d'euros de licences en 2014), ce qui signifie que les pays de l'UE réalisent la majeure partie de leurs ventes d'armes **vers des régimes autoritaires ou des zones marqués par d'importants conflits**.

En 2014, les pays de l'UE ont régulièrement autorisé les exportations d'armes vers des pays en guerre ou des régimes responsables de violations de droits de l'homme comme l'Arabie saoudite (3,9 milliards), le Qatar (11,5 milliards), l'Égypte (6,15 milliards) ou Israël (998 millions).

L'ENAAT appelle l'UE à mettre en œuvre une réponse globale aux conflits en agissant sur leurs causes sociales, économiques, environnementales ou politiques, plutôt qu'à jouer au pompier pyromane motivé par des bénéfices à court terme. "**Il est temps pour la paix et la sûreté de l'emporter sur la recherche du profit et la concurrence des intérêts nationaux**", concluent les membres de ENAAT.

Le manque de transparence s'aggrave d'année en année

Le 17^{ème} rapport consolidé de l'UE sur les exportations d'armes en 2014 a été rendu public le 4 mai 2016. "**Avec cette publication tardive, le contrôle démocratique ressemble plutôt à une farce: les données relatives aux exportations d'armes de janvier 2014 seront discutées 27 mois après l'octroi des autorisations d'exportation, voire des livraisons. Si l'Union européenne et ses États membres prennent au sérieux le contrôle de ce commerce, cela doit s'améliorer**", estime **Martin Broek, chercheur à Stop Wapenhandel (Pays-Bas)**.

Certains États-membres ne respectent pas les standards communs requis dans leurs rapports nationaux, ce qui rend impossible toute comparaison des données et toute vue d'ensemble des exportations d'armes de l'UE. Des grands pays exportateurs ne publient pas de données sur les livraisons, tels que le Royaume-Uni et l'Allemagne. D'autres ne fournissent pas de données détaillées sur les types précis d'armement vendus, comme la France et l'Italie.

"**Au lieu de s'améliorer, le rapport sur les exportations d'armes ne fait que se dégrader, malgré les propositions d'amélioration émanant de la société civile⁽¹⁾ et du Parlement européen⁽²⁾. Ce manque de transparence ne doit pas être toléré plus longtemps** », déclare **Giorgio Beretta, analyste à la Rete italiana per il Disarmo (Italie)**.

En 2015, le Parlement européen a demandé à ce que les rapports soient davantage harmonisés entre tous les États-membres, qu'ils soient complets et publiés sans retard, afin de permettre une transparence et un débat effectifs. Il appelait également à la mise en place de sanctions en cas d'infraction. L'ENAAT rappelle que **c'est aux États-membres qu'incombe la responsabilité** de mettre en place les cadres légaux et les mécanismes de transparence nécessaires au débat politique et au contrôle juridique, étant donné que la politique d'exportation d'armes relève toujours de la compétence des États nationaux.

Les États membres de l'UE jouent aux pompiers pyromanes

Des conclusions préoccupantes peuvent tout de même être tirées des chiffres des exportations réelles et des octrois de licences en 2014, car ces dernières nous donnent des indications sur les politiques des gouvernements (quelles destinations sont acceptables et pour quels types d'équipements militaires) et sur l'évolution du commerce des armes, les licences d'aujourd'hui préfigurant les exportations de demain.

L'Arabie Saoudite reste la première destination des armes européennes depuis 15 ans, et parmi les principaux clients on trouve également le Qatar, l'Algérie, le Maroc, l'Égypte, l'Inde, les Émirats Arabes Unis et la Turquie.

Au vu de la pauvreté dans certains de ces pays, ou bien de leur implication dans des conflits voire de leurs liens douteux avec des groupes terroristes pour d'autres, il est stupéfiant de voir que les gouvernements européens les considèrent comme des destinations légitimes dans le cadre d'une politique d'exportation d'armes responsable et réfléchie.

Au lieu de contribuer à la sécurité commune, les ventes d'armes européennes alimentent les conflits comme au Yémen⁽³⁾, et les régimes répressifs comme l'Arabie Saoudite⁽⁴⁾, Israël⁽⁴⁾ ou l'Égypte⁽⁵⁾; ce qui en retour augmente les flux de réfugiés vers l'Europe et la mobilisation de fonds européens pour des programmes de reconstruction et de maintien de la paix sans fin.

"Comme les gouvernements européens sont engagés dans la promotion de leurs exportations d'armes, le contrôle national restera un vœu pieux jusqu'à que des actions judiciaires de la société civile soient possibles et que les priorités politiques changent", déclare Ann Feltham, Coordinatrice à Campaign Against Arms Trade (CAAT, Royaume-Uni).

Doubles standards dans le contrôle du commerce des armes

Dans ses déclarations, l'Union européenne souhaite *"empêcher les exportations d'armes qui pourraient être utilisées pour la répression interne, l'agression internationale ou contribuer à l'instabilité régionale"*⁽⁶⁾. En pratique cependant, l'UE abaisse les normes de contrôle du commerce des armes en libéralisant le marché européen.

Par exemple, la **France** a entrepris une refonte complète de son système de contrôle des exportations, en vigueur depuis en juin 2014, dans le cadre de la Directive 'Transferts'⁽⁷⁾. *"En plus d'abaisser le niveau de transparence, ce nouveau régime désresponsabilise les services de l'état en matière de contrôle des exportations et favorise le risque d'abus"*, déclare Tony Fortin, président de l'Observatoire des Armements (France)..

En **Flandres (Belgique)**, suite à la mise en place des licences générales, il est devenu beaucoup plus difficile de contrôler quel est l'utilisateur final des transferts de composants ; en conséquence près de **50% des exportations de biens militaires ne sont plus contrôlées**, selon Vredesactie (Belgique).

FIN

Signataires:

- **BUKO-Campaign stop the arms trade - Bremen, Germany**
- **Campaign Against Arms Trade - UK**
- **Centre Delàs d'Estudis per la Pau- Barcelona, Spain**
- **Committee of 100, Finland**
- **Human Rights Institute, Slovakia**
- **NESEHNUTÍ - Czech Republic**
- **Norwegian Peace Association, Norway**
- **Observatoire des armements - France**
- **Peace Union of Finland - Finland**
- **Rete Italiana per il Disarmo - Italy**
- **Stop Wapenhandel - Netherlands**
- **Swedish Peace and Arbitration Society, Sweden**
- **Vredesactie – Belgium**
- **International Peace Bureau (IPB)**
- **Quaker Council for European Affairs (QCEA)**

contacts:

Giorgio Beretta, Analyst for Rete Italiana per il Disarmo, berettagiorgio@gmail.com, Mobile +39.338.3041742
Laëtitia Sédou, ENAAT EU Programme officer – laetitia@enaat.org – Mobile+32.496.15.83.91

(1) Voir les précédents communiqués de presse de l'ENAAT [ici](#)

(2) Résolution du Parlement européen du 17 décembre 2015 sur les exportations d'armes (2015/2114(INI))

(3) voir <http://www.enaat.org/news/PBSaudi.shtml> et <http://www.enaat.org/news/EUECSaudi.shtml>

(4) voir <http://www.enaat.org/news/IsraelGaza.shtml>

(5) <http://zbrane.nesehnuti.cz/index.php/odpoved-ministerstva-zahranicnich-veci-na-nas-otevreny-dopis-k-egyptu/> ; <http://www.disarmo.org/rete/a/42735.html>

(6) Conclusions du Conseil de l'UE, 19.11.2012 (16373/12)

(7) [Directive 2009/43/EC](#) sur les transferts de produits liés à la défense dans la Communauté